

Site:		
Date de l'étude:	Auteur:	No:
ETUDE D'INCIDENT ESS 8D <i>(Obligatoire pour Accidents Déclarés, Echappées Belles ou Blessures à Haut Potentiel, Incidents Environnementaux Modérés, Significatifs, Majeurs)</i>		

D1	Identification de l'équipe <i>(Equipe principale constituée du manager APU (leader), Animateur ESS (facilitateur), agent de maîtrise posté, opérateurs ou team leaders, experts techniques si nécessaire, victime et témoins si possible, représentants du personnel. L'équipe est dédiée plein temps sur l'étude jusqu'à l'étape D5; pour la réalisation D6-D8 elle se réunit sur une base quotidienne.)</i>	
	Nom / Prénom :	Fonction :

D2	Description de l'incident <i>(Description compréhensible et complète; réponses à toutes les questions clé (Quoi? Quand? Où? Comment? Conséquences...); description de la séquence des événements, ex. par SnapChart®; description fondée sur des observations de la scène, un recueil complet de faits et de preuves; hypothèse seulement si nécessaire, et clairement identifiable; bonnes illustrations descriptives (photos, croquis, vidéos etc.)</i>
-----------	---

Date et classification	
Date de l'incident	
Heure de l'incident	
Classification	Sécurité (Echappée belle – Premier soin – Traitement médical – Poste aménagé – Accident avec arrêt – Accident grave - Décès) Environnement (Modéré - Significatif - Majeur)
MRO	Sécurité (Premier soin – Traitement médical – Accident avec arrêt – Accident grave - Décès)

Description de l'incident	
Décrire où l'incident est survenu	
Quelles sont les personnes impliquées et quelles activités/processus étaient en cours au moment de l'incident?	
Décrire l'incident et la séquence d'événements qui y a conduit	
Que s'est-il passé juste après l'incident?	
Quelles étaient les conditions pertinentes autour de l'incident? (physiques, techniques, compétences, autorisations, surveillance, règles, consignes, gestion du risque, ...)	

Personne blessée	
Nature de la blessure	
Siège des blessures	
Côté de corps	
Catégorie d'employé ¹ (employé CIRS, Extended Contractor, Autres)	
Nom / Prénom	
Activité / Fonction	
Dans l'activité / fonction depuis	
Horaire de travail (de, à)	
Arrêt de travail (de, à)	
Adresse de l'entreprise si tierce partie impliquée	

Autres	
Noms des témoins	
Si incident provoqué par tierce partie, nom et adresse de l'entreprise	
Si enquête de police, nom du contact / poste de police	
Attention externe (ex. média, autorités voisinage)	
L'incident a-t-il été signalé à une autorité externe?	

Incident Environnemental	
Type d'impact environnemental (ex. déversement)	
Personnes ou environnement impactés (ex. eau de surface)	
Produits(s) en cause	
Quantité	
Durée du déversement	

¹ Les "Employés CIRS" (Constellium Incident Reporting System) comprennent les permanents, temporaires, plein temps, temps partiels. Les "Autres" comprennent les entreprises extérieures sur projets, visiteurs, transporteurs.

Photos, croquis

D3	Mesures conservatoires immédiates prises <i>(Activités / processus / équipement mis à l'arrêt tant qu'on ne peut exclure la récurrence d'un incident similaire, mesures mises en oeuvre au plus tard dans les 3 heures suivant l'incident, risques principaux maîtrisés, tous les employés du site informés formellement de l'incident et des mesures conservatoires, processus de gestion du changement utilisé pour toutes les actions, suivi journalier et documenté des mesures conservatoires en attendant la clôture des actions correctives, la vérification de leur efficacité et des ajustements éventuels)</i>		
No.	Action Immediate	Re- sponsable	Date et heure réalisée
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

Après D3 le directeur du site enverra le mail de notification 24h au PDG en incluant un résumé de D2 et D3.

D4	Analyse des causes profondes <i>(Analyse des causes profondes claire, complète et compréhensible; utilisation de l'arête de poisson et 5 pourquoi; contrôle avec de l'arborescence des causes profondes Constellium ou de TapRoot©; revue de toutes les exigences relatives à l'activité; hypothèses validées autant que possible par le recueil de preuves, le test des hypothèses ou la reconstitution de la situation; l'analyse des causes profondes descend au niveau le plus bas possible)</i>
-----------	--

Arête de poisson et 5 Pourquoi

--	--

No.	Description des causes immédiates
I 1	
I 2	
I 3	
I 4	
I 5	
I 6	

No.	Description des causes profondes
R1	
R2	
R3	
R4	
R5	
R6	

D5 Mesures correctives suite à l' analyse des causes profondes <i>(Plan d'action détaillé (date prévue, resp.) défini dans les 3 jours ouvrés suivant l'incident; Responsable d'action bien identifié et adapté à l'action; actions correctives en lien logique avec les causes profondes identifiées; plan constitué principalement d'actions robustes et durables (pas limitées à des actions du type "rappel": rappel de consigne, re-sensibiliser, re-informer, re-former...; recours au plus haut niveau de hiérarchie des moyens de maîtrise; utilisation de la gestion du changement pour toutes les actions; moyens de maîtrise par le management ex. LSTs, vérification de l'application des règles, actions organisationnelles; délais ambitieux et ne dépassant pas 3 mois (dans le cas contraire, accord du VP/Directeur responsable ESS de la BU.)</i>					D6 Vérification de l'efficacité des mesures correctives <i>(Vérification de la mise en oeuvre sur le terrain; Actions réalisées dans les délais prévus; Vérification sur le terrain de l'efficacité des actions; Efficacité vérifiée au moins 5 fois sur des équipes différentes)</i>															
No.	Action corrective	# de la cause profonde impactée	Responsable	Date prévue	Date réalisée	1. Check			2. Check			3. Check			4. Check			5. Check		
						Par qui	Quand	Commentaire	Par qui	Quand	Commentaire	Par qui	Quand	Commentaire	Par qui	Quand	Commentaire	Par qui	Quand	Commentaire
1																				
2																				
3																				

Après D5 le rapport d'incident est diffusé via E-Mail dans un délai de 5 jours ouvrés.

D5 Mesures correctives suite à l' analyse des causes profondes <i>(Plan d'action détaillé (date prévue, resp.) défini dans les 3 jours ouvrés suivant l'incident; Responsable d'action bien identifié et adapté à l'action; actions correctives en lien logique avec les causes profondes identifiées; plan constitué principalement d'actions robustes et durables (pas limitées à des actions du type "rappel": rappel de consigne, re-sensibiliser, re-informer, re-former...; recours au plus haut niveau de hiérarchie des moyens de maîtrise; utilisation de la gestion du changement pour toutes les actions; moyens de maîtrise par le management ex. LSTs, vérification de l'application des règles, actions organisationnelles; délais ambitieux et ne dépassant pas 3 mois (dans le cas contraire, accord du VP/Directeur responsable ESS de la BU.)</i>					D6		Vérification de l'efficacité des mesures correctives <i>(Vérification de la mise en oeuvre sur le terrain; Actions réalisées dans les délais prévus; Vérification sur le terrain de l'efficacité des actions; Efficacité vérifiée au moins 5 fois sur des équipes différentes)</i>														
No.	Action corrective	# de la cause profonde impactée	Responsible	Date prévue	Date réalisée	1. Check			2. Check			3. Check			4. Check			5. Check			
						Par qui	Quand	Commentaire	Par qui	Quand	Commentaire	Par qui	Quand	Commentaire	Par qui	Quand	Commentaire	Par qui	Quand	Commentaire	
4																					
5																					
6																					
7																					

Après D5 le rapport d'incident est diffusé via E-Mail dans un délai de 5 jours ouvrés.

D7	Mesures préventives <i>(Détermination de causes profondes génériques; Actions robustes pour traiter toutes les causes génériques systématiquement sur tous les équipements ou processus similaires sur la base des enseignements du site; mise à jour de HIRARC, procédures, consignes; gestion du changement appliqué à toutes les actions; MRO évalué et enseignements communiqués aux autres sites)</i>			
Causes immédiates ou profondes génériques				
No.	Action préventive pour d'autres secteurs du site	Responsable	Date prévue	Date réali- sée
1				
2				
3				
4				
5				

D8	Clôture de l'étude par le Directeur du site <i>(8D clôturé par le directeur du site dans les 3 mois (après les mesures correctives implémenté), après une vérification formelle sur le terrain avec l'équipe 8D; dossier 8D archivé et disponible pour consultation; témoignage de reconnaissance à l'équipe en fonction du travail accompli). Les actions préventives non réalisées ont été inscrites dans le plan d'actions correctives / préventives du site.</i>			
Date :				
Commentaires :				